

Séance du 10 septembre 2026

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal 19
En exercice 19
Qui ont pris part à la délibération 17

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le DIX SEPTEMBRE à 20 heures,
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Léon THEBAULT-MAVIEL, Maire.

Vote

Pour 17
Contre 0
Abstentions 0

Présents :

14

Fabien CABROLIER, Didier CARLES, Sylvain CARLES, Laurence
DALBIN, Agathe DELEBARRE, Christophe DEGOY, Stéphanie
DELTORT, Nathalie GELY, Isabelle HOCHART, Didier LAURENS,
Antoine MALRAISON, Corinne MAVIEL, Joan MEGRET, Léon
THEBAULT-MAVIEL.

Date de la convocation

03/09/2026

Absents excusés : 5 (dont 4 pouvoirs)

Alain CAZALS a donné pouvoir à Fabien CABROLIER,
Hélia CERVEAU, a donné pouvoir à Isabelle HOCHART,
David JOURDON a donné pouvoir à Stéphanie DELTORT,
Jean-Philippe MOULIN a donné pouvoir à Frédéric MONTEILLET,
Frédéric MONTEILLET, absent.

Date d'affichage

04/09/2026

Secrétaire de séance : Isabelle HOCHART

Délibération n° 2026/09/074 – Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'obligation faite, aux communes de 1 000 habitants et plus, par l'article L2121-08 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'adopter le règlement intérieur qui vient préciser les règles de fonctionnement interne du conseil municipal.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal le contenu du règlement intérieur soumis à leur approbation et joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver le règlement intérieur joint,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL